



DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

Portant sur le projet de règlement suivant :

- **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024-363 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NO. 2018-249 AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS ET L'ANNEXE C CONCERNANT LES ILOTS DE CHALEUR**

AVIS est, par la présente, donné aux personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le projet de règlement 2024-363 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire applicable **à l'ensemble du territoire.**

RÉSUMÉ

Le projet de règlement no. 2023-363 a pour objet d'intégrer au Plan d'urbanisme 2018-249 des dispositions concernant les ilots de chaleur ainsi que l'annexe C représentant la carte desdits ilots de chaleur.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public (**le ou avant le 20 mars 2024**).

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité : www.rougemont.ca/avis-publics/ et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en communiquant avec la soussignée.

Donné à Rougemont, ce 11^{ème} jour du mois de mars 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 11^{ème} jour du mois de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 mars 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière